

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse et Traitement :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Préclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19- 060851

ND: 42778

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 110 54

Société : RAIT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HABIB ALLAH NEHDI

Date de naissance :

01/06/75

Adresse :

FAL GREEN - BOUSKOURA

Tél. : 06 61 31 01 97

Total des frais engagés : 604,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Professeur Bouchaib ZAYOUI
Chirurgie Traumatologique
et Orthopédique
Rés YAMAMA 181 Bd Abdelmoumen
Casab Tél 05 22 20 95 53

Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/09/2020

Nom et prénom du malade : ... Age: ...

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ...

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ...

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 06/10/20

Signature de l'adhérent(e) : ...

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/9/2020	Chirurgie Traumatologique et Orthopédique	300		Professeur Bojchalov Chirurgie Traumatologique et Orthopédique VAMMA 181 Bd Abdieliumen Tel 05 22 20 95 53

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	25.9.20	204,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

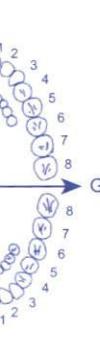
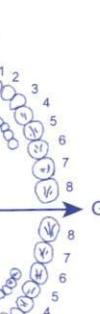
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Professeur Bouchaib ZRYOUIL

Spécialiste en Chirurgie Traumatologique et Orthopédique

Chirurgie de la Main

Chirurgie des Nerfs Périphériques

Microchirurgie

Ex. Enseignant à la Faculté de Médecine

Ex. Chef de service au CHU Ibn Rochd

الدكتور ازرويل بوشعيب

اختصاصي في جراحة العظام و المفاصل

جراحة اليد

جراحة أعصاب الأطراف

الجراحة المجهريّة

أستاذ بكلية الطب سابقاً

Casablanca, le : 25/9/2022 الدار البيضاء، في

Mr MARIB Med Mokhlis

~~22.80~~

~~22.80~~ ~~22.80~~

~~22.80~~

دفتر

~~22.80~~

~~22.80~~

~~22.80~~

2 gels

2 plic

~~22.80~~ ~~22.80~~

~~22.80~~

~~22.80~~

~~22.80~~

PPV: 22DH20
PER: 05/22
LOT: J1414

PER: 05/22
LOT: J1414

LOT
PER 22.80

PPV: 150.00

Lot. 1237911
Exp. 2022

LOT 191340
EXP 04/2022
PPV 52.80 DH

Professeur Bouchaib ZRYOUIL
Chirurgie Traumatologique
et Orthopédique
Rés YAMAMA 181 Bd .Abdelmoumen
Casab

Zemamama
Fokra Boukoure
Route Saconbaïre
15.22.31.03.01

المستعجلات : 06 63 60 76 64

إقامة اليمامة 181 شارع عبد المؤمن رقم 1 - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 20 95 53

Résidence YAMAMA 181 Bd .Abdelmoumen RDC N°1 - Casablanca - Tél: 05 22 20 95 53